

## AVIS

### CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DU TRAFIC DES BETTERAVES, RAVES, CHOUX-NAVET, RUTABAGAS, NAVETS ET CAROTTES DE TOUTE ESPÈCE

Il est rappelé aux intéressés que l'arrêté pris le 22 septembre 1917 par le Gouverneur général et réglant le trafic des betteraves, raves, etc., ainsi que les dispositions réglementaires de même date restent applicables cette année.

Conformément à ces dispositions, le transport par chemin de fer, bateau ou voiture des betteraves, raves, choux-navets, rutabagas, navets et carottes de toute espèce, n'est permis qu'en vertu d'une autorisation, sauf dans le territoire même de la commune d'origine. Toute demande d'autorisation doit être adressée au "Zivilkommissar" (Commissaire civil) dans le ressort duquel le transport doit commencer. Cette demande doit être rédigée sur une formule **AD HOC**, qu'on peut se procurer chez le "Zivilkommissar".

Pour les transports par chemin de fer ou par bateau, l'autorisation doit émaner de la "Kartoffelversorgungsstelle" (Bureau d'approvisionnement en pommes de terre), qui délivre le permis nécessaire et timbre les documents de l'expédition. Pour tous les autres transports, l'autorisation est donnée de même par le "Zivilkommissar". Dès que le transport est terminé, au plus tard à l'expiration du délai indiqué sur le permis du transport, ce permis doit être rendu, avec les documents de l'expédition, à l'autorité qui l'a délivré.

Il est interdit de charger ou d'accepter en chargement, hors de la commune d'origine et sans permis de transport, des betteraves, raves, choux-navets, rutabagas, navets et carottes de toute espèce, de provoquer la délivrance de l'autorisation de transport par des déclarations inexactes, d'enfreindre les conditions auxquelles l'autorisation de transport a été subordonnée et d'utiliser plusieurs fois le même permis de transport ou de le conserver illicitement. Les infractions seront punies soit d'une amende pouvant atteindre 10.000 m., soit d'un emprisonnement de police ou d'un an au plus d'emprisonnement correctionnel.

Le transport de carottes au moyen de véhicules habituellement mus à bras d'hommes ou tirés par des chiens, peut se faire sans autorisation.

L'utilisation industrielle, notamment le séchage des betteraves, etc., est soumise à l'autorisation de la "Kartoffelversorgungsstelle der Verwaltungschefs für Flandern und Wallonien"; à Brussel.

Pour autant que les présentes dispositions dérogent à l'arrêté réglementaire du 22 septembre 1917, elles remplacent celui-ci en vertu de l'article 4 de l'arrêté pris le 22 septembre 1917 par le Gouverneur général et réglant le trafic des betteraves, etc.

Les betteraves sucrières feront l'objet d'un avis spécial.

Namur, 1<sup>er</sup> octobre 1918.

DER VERWALTUNGSCHEF FÜR WALLONIEN.

In Vertretung :

Freiherr von DUSCH.

---

---

## NOUVELLES PUBLIÉES PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL ALLEMAND

Berlin, 1<sup>er</sup> octobre (Officiel de ce midi).

### THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'OUEST

Armées du feld-maréchal prince héritier Rupprecht de Bavière. — Nous avons attaqué avec succès près de la côte et fait prisonniers une centaine de soldats belges. Notre nouveau front est constitué par des positions que nous avons établies l'an dernier à l'arrière de l'ancien, tant que se sévissait la bataille en Flandre ; il part du secteur de Handzame, passe à l'ouest de Roulers, touche Ledegem-Gheluwe, va à Wervicq, d'où il rejoint, dans la vallée de la Lys, nos anciennes positions voisines d'Armentières. L'ennemi a attaqué hier après-midi entre Roulers et Wervicq ; il a été repoussé devant nos lignes. A cet endroit, nous avons aussi fait, outre des Belges et des Anglais, des prisonniers français. Les attaques prononcées par l'ennemi entre Fleurbaix et Hulluch, ainsi que les attaques partielles qu'il a dirigées contre les hauteurs de Fromelles et d'Aubers, ont échoué. De part et d'autre de Cambrai, les Anglais ont continué leurs violentes attaques dans la journée. Une division canadienne fraîche a réussi l'après-midi à avancer passagèrement au delà de Cambrai vers Ramillies. Sous le commandement du général-lieutenant von Fritsch, la 26<sup>e</sup> division de réserve du Wurtemberg, qui a fait des preuves surtout dans les combats livrés entre Arras et Cambrai, a rejeté de nouveau l'ennemi sur Tilloy. Nous avons aussi nettement tenu nos positions au sud de Cambrai contre les assauts réitérés de l'ennemi.

Armées du général-colonel von Boehn. — De part et d'autre du Catelet, l'ennemi a repris l'après-midi ses attaques contre Vendhuile et Joncourt. Au sud de Joncourt et au sud de la Somme, de violents combats se sont aussi développés le soir. Les attaques ennemies ont été repoussées sur toute la ligne.

Armées du prince héritier allemand. — Les Français ont dirigé de violentes attaques contre nos lignes entre l'Aisne et la Vesle et, au delà de la Vesle, entre Breuil et Jonchery. Quoique l'ennemi ait renouvelé plusieurs fois ses assauts, son opération a échoué, sauf qu'il a obtenu un succès partiel en atteignant les hauteurs au nord de Breuil. En Champagne, l'ennemi s'est borné à exécuter des attaques partielles à l'est de Somme-Py et contre les nouvelles lignes que nous avons occupées la nuit au nord d'Aure et de Marvaux ; elles ont été repoussées. Près de Sainte-Marie-à-Py, nous avons fait prisonnières deux compagnies françaises. D'importantes forces américaines ont attaqué à l'est de l'Argonne. Les points où la

bataille a été la plus chaude ont été de nouveau Apremont et le bois de Montrebeau. Nous avons repoussé sur toute la ligne l'ennemi, qui a subi hier de nouvelles et particulièrement lourdes pertes.

Armées du général von Gallwitz. — Sur la rive occidentale de la Meuse, les opérations se sont bornées à des feux de diversion. L'infanterie, les pionniers et l'artillerie ont pris une part égale à la destruction d'un grand nombre de tanks ennemis. Se sont particulièrement distingués à cet égard dans les derniers combats : les lieutenants Suhling et Burmeister, du régiment d'infanterie de réserve n° 90 ; les sous-officiers Jolkmann, du bataillon de réserve des tirailleurs de la Garde, et Ranguth, du régiment d'infanterie de réserve n° 27 ; les lieutenants Reibel, du régiment d'artillerie de campagne n° 40 ; Schrepler, du régiment d'artillerie de campagne n° 74 ; Ribbelt, du régiment d'artillerie de campagne n° 108 ; Mayer et Bräuer, du régiment de réserve de l'artillerie de campagne n° 241 ; Berninghaus, du régiment de réserve de l'artillerie de campagne n° 63, et le sous-officier Thele, du régiment d'artillerie de campagne n° 40.

Berlin, 1<sup>er</sup> octobre (Officiel du soir).

#### THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'OUEST

Nous avons repoussé de violentes attaques ennemies en Flandre, de part et d'autre de Cambrai et en Champagne.

Vienne, 1<sup>er</sup> octobre (Officiel de ce midi).

#### THÉÂTRE DE LA GUERRE A L'EST

Sur divers points du front en Albanie, combats locaux.

---

---



La Belgique sous la Botte allemande

# LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

## ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 18 Septembre au 20 Octobre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés  
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*



Édition honorée de la Souscription officielle  
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

35<sup>e</sup> VOLUME



35<sup>e</sup> VOLUME

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL  
Rue de l'Arbre-Béni, 106 b, IXLLES-BRUXELLES